 **VITHEC** 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

 **VI**vre **T**ranquilleet **H**eureux **E**n **C**reuse Tél : 07 81 83 26 13 Mail : contact@vithec.fr site : [www.vithec.fr](http://www.vithec.fr)

 N° d’enregistrement W231004664 SIREN : 910 307 487

 VDN

 38 rue Paul Bellamy

 44000 NANTES

Grand Janon le 9 septembre 2022

Objet : compte rendu réunion du 04/07/2022

**A l’attention de Mrs Hugo Lecomte et Thierry Jacques**

Messieurs,

Nous avons pris connaissance du compte rendu que vous avez rédigé suite à la réunion qui a eu lieu en mairie de Soubrebost le 04/07/2022 .

**Paragraphe 1**

Pas de remarques particulières

**Paragraphe 2**

Vous indiquez que la majorité du conseil municipal a déjà voté à l’unanimité pour l’étude de ce projet Vous avez oublié de mentionner la réponse de Mme Pataud qui ne serait pas contre organiser une consultation populaire, ce qui prouve que le seul avis du conseil municipal ne la satisfait peut être pas tout à fait et que l’avis de ses administrés est pour elle particulièrement important . D’autant qu’une pétition qui a commencé de circuler sur les communes de Vidaillat et Soubrebost recueille avec succès des signatures notamment celle de certains conseillers municipaux

Vous indiquez que vous avez des projets dans le nord de la France qui ont recueilli plus de 85% d’avis favorable de la population, il est évident qui si c’est le cas pour les pétitions actuellement en cours, VITHEC s’inclinera devant l’avis des administrés des communes de Vidaillat et Soubrebost .

**Paragraphe 3**

Pas de remarques particulières

**Paragraphe 4**

Pas de remarques particulières

**Paragraphe 5**

Vous confirmez que le secteur est favorable à l’éolien sans préciser pourquoi .

En regardant la carte des vents en France tout à chacun peut se rendre compte que la Creuse est un des départements les moins ventés de France . Le seul point positif, qui peut faire que les promoteurs éoliens s’intéressent au sud creusois, est la faible densité de population qui est de plus vieillissante, et peut laisser à penser que l’acceptabilité sera plus facile à obtenir .

**Paragraphe 6**

Cette hauteur maximum des aérogénérateurs de 150 mètres figurant également sur votre plaquette commerciale pouvez vous nous confirmer que jamais aucun permis de construire, pour ce projet, ne sera déposé pour des machines de plus de 150 mètres de hauteur ?

**Paragraphe 7**

Pas de remarques particulières

**Paragraphe 8**

L’ensemble des texte de loi que vous citez ne répondent pas à la question que nous avions posée « Qui paye le démantèlement des aérogénérateurs en cas de faillite de l’exploitant ». La provision obligatoire de 50.000 euros/aérogénérateur représente, dans le meilleur des cas, 1/6 éme du cout réel du démantèlement des machines et des infrastructures .

Le sénateur Jean-Pierre Sueur avait posé la même question (JO du Sénat du 23/01/2020) à la ministre de la transition énergétique . La réponse de Mme le Ministre a été sans appel : elle n’a pas répondu sur ce sujet .

VITHEC pense que lorsque des démantèlements, dans 25 ou 30 ans seront programmés, nous verrons quantité de faillite d’exploitant et c’est nos enfants ou nos petits enfants qui seront contraints de mettre la main à la poche pour redonner l’aspect originel à nos magnifiques paysages qui sont le point décisif pour qui acquière un bien dans notre région .

**Paragraphe 9**

 Pas de remarques particulières

**Paragraphe 10**

 Nous vous avions fait une liste de 12 hameaux ou villages qui vont, d’après nos investigations, se trouver en vue directe de la zone industrielle éolienne « du Maquis », nous avons été étonné de ne pas les retrouver dans ce paragraphe, pourtant Mr David Woets-Saiman s’était informé sur l’orthographe exact de ces villages .

* Sandrant
* Les Carrières
* La Forêt Belleville
* Perseix
* Cosnat
* Murat
* Marlet
* Vidaillat
* Rioublanc
* Grand Janon
* Villatange
* Soubrebost

Comme nous vous l’avons indiqué nous allons réaliser des photomontages avec des vues prises des villages ou hameaux ci-dessus . Comme à notre habitude ces photomontages seront réalisés avec implantation des machines sur la zone que vous avez défini par la présentation de votre projet, leur hauteur sera de 150 mètres si vous nous envoyez un courrier de confirmation stipulant que le permis de construire qui sera déposé pour ce projet, le sera pour des machines de hauteur maximum de 150 mètres .

Nous retenons votre proposition de définir ensemble les axes d’implantation probable des machines, nous vous renouvelons notre demande d’une participation financière de VDN à hauteur de 50%, ce qui permettrait de sceller un véritable accord de collaboration .

Il est à noter que ces photomontages auraient du commencé à être mis en ligne début septembre, nous avons retardé volontairement ce projet car nous mettons au point, avec nos prestataires de service, un type de photomontage à 2 volets . le premier volet étant identique à ce que nous avons fait depuis un an auquel se rajoutera un volet nous projetant dans 5, 10 ou 15 ans lorsque des coupes aurons été faites dans les forêts de résineux qui en général entourent les aérogénérateurs .

Les premiers résultats nous encouragent à persévérer dans ce sens car la pollution visuelle des aérogénérateurs se trouve considérablement amplifiée sur la simulation déforestée, chacun pourra également en déduire que la pollution sonore suivra la même courbe d’augmentation .

Vous parlez de désinformation, l’absence d’information n’est-elle pas la première des désinformations

**Paragraphe 11**

Si vous pensez qu’une offre d’électricité locale à un prix réduit est envisageable, faite rapidement des propositions chiffrées, nous vous rappelons que la pétition circule déjà .

**Paragraphe 12**

Pas de remarques particulières

**Conclusion**

Même si l’avis de nos élus est très important pour nous, nous considérons que des projet qui vont concerner au minimum 4 générations d’administrés doivent impérativement recueillir l’assentiment d’une grande majorité de la population . VITHEC se ralliera toujours à l’avis de cette majorité .

VITHEC est apolitique, mais en relisant nos statuts vous pourrez constater que notre sensibilité à l’écologie et à la protection de la nature est très forte . Notre volonté de lutter contre le réchauffement climatique nous positionne contre l’électricité issu de l’éolien . Si lorsqu’un aérogénérateur produit (25% du temps en moyenne national, 17% en Creuse) l’électricité est parfaitement propre sans émission de gaz à effet de serre, le reste du temps (75% moyenne nationale, 83% en Creuse) le relai est impérativement pris par des centrales dites « pilotables » qui doivent pouvoir prendre le relai dans les minutes qui suivent la limite d’insuffisance de vent . Ces centrales fonctionnent au charbon, fioul ou au moins pire au gaz dont l’approvisionnement n’a jamais été aussi moins sûr qu’actuellement. Le nucléaire qui est en France notre principale source de production d’électricité ne peut, en aucun cas prendre ce relai car il faut plusieurs heures voir plusieurs jours pour faire monter en puissance une centrale nucléaire .

**Plus nous augmenterons notre parc d’aérogénérateurs plus nous émettrons de gaz à effet de serre, et plus notre planète sera en danger, notre voisin allemand en est un exemple concret, puisque depuis la neutralisation de 50% du parc nucléaire, les émissions de gaz à effet de serre, pour la production d’électricité, ont été multipliées par 10 .**

**Ou alors scientifiques et politiques qui participent aux GIEC nous mentent .**

Nous nous étonnons également de ne pas voir mentionné sur votre rapport la perte de valeur des biens immobiliers, terrain à bâtir de par leur perte d’attractivité . Sujet qui à pourtant été abordé lors de cette réunion et qui n’a reçu pour seul réponse de la part de VDN : « pas forcément » . Pour l’information de la population nous aimerions que ce sujet soit plus développé et argumenté par VDN .

Afin d’avancer sur tous les points évoqués, nous vous demandons l’organisation d’une nouvelle réunion fin septembre ou début octobre .

Bien cordialement

J.C.Champeymond

Président de VITHEC